

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire

Vu la demande de permis de construire présentée.....

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement

Vu l'avis avec recommandations et observations de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du ;

VU l'enquête publique menée du XX/XX/XX au XX/XX/XX

VU le rapport du commissaire-enquêteur en date du

...

....

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDÉ**

Article 2

Le demandeur doit respecter les observations, réserves, recommandations et prescriptions jointes en annexe édictées par :

- la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
-

Le